



Carghjese

CASA CUMUNA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-sept août deux mille vingt-cinq, sont réunis, l'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15 Secrétaire de séance : Lucie FRIMIGACCI

N°2025/29

MEMBRES PRÉSENTS

François **GARIDACCI**
Alexia **ZANETTACCI**
Lucie **FRIMIGACCI**
Jérôme **ALESSANDRI**
Ange **SUSINI**

Jean-Paul **PAOLI**
Vannina **NEGRONI-DESINI**
Emmanuelle **FRIMIGACCI-PERONI**
Stéphanie **ALESSANDRI**

MEMBRES REPRÉSENTÉS

MEMBRES ABSENTS

Hélène **DRAGACCI-CODACCIONI**
Pierre **ZANNETTI**
Dominique **POGGI**

Pierre-Jean **MIGEVANT**
Frédéric **COLONNA DE LECA CRISTINACCE**
Sandrine **CINOTTI**

OBJET : Délibération portant adoption du règlement intérieur de la cantine scolaire de Cargèse à l'attention des enfants et de leurs représentants légaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Considérant le service de restauration scolaire mis en place au sein de la commune de Cargèse ;

Monsieur le Maire indique que pour une meilleure gestion du service de restauration scolaire, la commune doit définir ses conditions d'accueil, d'organisation, de fonctionnement et les règles de vie à adopter en son sein.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur à l'attention des enfants et de leurs représentants légaux.

Le projet de règlement intérieur est déposé sur la table du Conseil.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

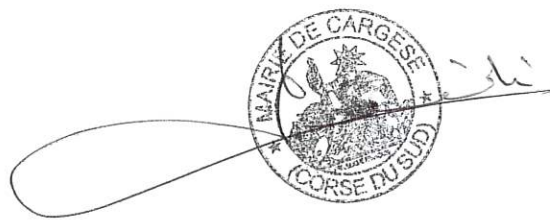
APPROUVE le règlement intérieur à l'attention des enfants et de leurs représentants légaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9

Signature du Maire

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'M. Di...', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CARGÈSE' at the top and 'CORSE DU SUD' at the bottom, with a central emblem featuring a star and a shield.

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.